

## Séance du 02 Février 2016

L'an deux mil seize, le deux février, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 26 janvier 2016

**Etaient présents** : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Eliane Le Morzadec, Daniel Darcel, Mikaël Broussot, Jean Morvant, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Sandrine Pérès, Gérard Pierre, Patrick Pomme.

**Etaient absents** : Daniel Le Rouzic (excusé), Maxime Oliviero.

**Secrétaire** : Gérard Pierre

### **VOTE DESCOMPTE ADMINISTRATIF SET COMPTE DE GESTION 2015**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 du **budget communal**

| <b>Fonctionnement</b>                | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b>  |
|--------------------------------------|-----------------|------------------|
| Opération de l'exercice              | 467 274.12      | 561 417.34       |
| <b>Résultat de l'exercice</b>        | Excédent        | 94 143.22        |
| Excédent antérieur à reporter (2014) |                 | 0                |
| <b>Résultat net à la clôture</b>     | <b>Excédent</b> | <b>94 143.22</b> |

| <b>Investissement</b>               | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b>  |
|-------------------------------------|-----------------|------------------|
| Opération de l'exercice             | 461 457.01      | 545 081.96       |
| <b>Résultat de l'exercice</b>       |                 | <b>83 624.95</b> |
| Déficit antérieur à reporter (2014) | 51 999.34       |                  |
| <b>Résultat net de clôture</b>      |                 | <b>31 625.61</b> |

Le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal est conforme aux écritures passées par l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2015 du budget communal ainsi que le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 du **budget lotissement**.

| <b>Fonctionnement</b>            | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Opération de l'exercice          | 106 180.96      | 106 180.96      |
| Résultat de l'exercice           | 0               | 0               |
| Excédent antérieur à reporter    |                 | 2 531.31        |
| <b>Résultat net à la clôture</b> |                 | <b>2 531.31</b> |

| <b>Investissement</b>            | <b>DEPENSES</b>  | <b>RECETTES</b> |
|----------------------------------|------------------|-----------------|
| Opération de l'exercice          | 106 180.96       | 106 180.96      |
| Résultat de l'exercice           |                  | 0               |
| Déficit antérieur à reporter     | 72 664.96        |                 |
| <b>Résultat net à la clôture</b> | <b>72 664.96</b> |                 |

Le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal est conforme aux écritures passées par l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2015 du budget lotissement ainsi que le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 du **budget photovoltaïque**.

| <b>Fonctionnement</b>            | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Opération de l'exercice          | 1 097.07        | 2 407.68        |
| Résultat de l'exercice           |                 | 1 310.61        |
| Excédent antérieur à reporter    |                 | 6 526.16        |
| <b>Résultat net à la clôture</b> |                 | <b>7 836.77</b> |

| <b>Investissement</b>                | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Opération de l'exercice              | 0               | 1 033.00        |
| <b>Résultat de l'exercice</b>        |                 | <b>1 033.00</b> |
| <b>Excédent antérieur à reporter</b> |                 | <b>1 033.00</b> |
| <b>Résultat net de clôture</b>       |                 | <b>2 066.00</b> |

Le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal est conforme aux écritures passées par l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2015 du budget photovoltaïque ainsi que le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal.

#### **Prévisions des Investissements pour 2016** (Mr Leray Jean-Michel)

Les dépenses obligatoires seront réalisées : achat d'une tondeuse, bacs à fleurs, défibrillateur. En investissement : le remplacement de la chaudière de l'école, le solde de 5 000€ du fonds de concours de Pontivy Communauté a été sollicité pour ce projet. La téléphonie de la mairie est programmée en 2016 (5 000€), l'éclairage public avec le remplacement de 15 points lumineux (participation de Morbihan Energie à 50%) et le remplacement de coffrets électriques à Groës-coët, au stade et au lotissement (12 520€). La poursuite de travaux de bardage de la salle polyvalente est prévue (11 000€).

#### **Programme d'élagage 2016**

La commission des travaux a proposé de réaliser en 2016 un programme d'élagage le long des voies communales. Une commission d'élus a été formée (Daniel Darcel, Alain Le Fur, Jean Morvant, Mikaël Broussot, Maxime Oliviero) afin de recenser tous les propriétaires concernés. Les propriétaires ont le choix de réaliser l'élagage eux-mêmes ou de faire réaliser les travaux par l'entreprise retenue par la Commune. En cas de non réponse pour le 13 février 2016 ou de non-respect de l'engagement à réaliser l'élagage à la date du 1er mars 2016 la commune fera réaliser les travaux aux frais du propriétaire.

Plusieurs devis ont été sollicités, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise BELLLOT, élagage au lamier, au tarif de 134.40€/TTC. La commune s'engage à régler la facture à l'entreprise Belliot, un titre de recette sera émis à l'encontre des tiers concernés.

**Programme voirie 2016** : Formation d'un groupement de commandes entre les communes pour la passation d'un marché portant sur l'entretien des voiries communales (Programme 2016) entre quatre communes : Guern, Le Sourn, Séglien & Silfiac

Pontivy Communauté a créé un service commun « d'assistance technique et administrative aux communes dans le cadre de la gestion de leur voirie et de leurs programmes de travaux » afin d'apporter une aide technique aux communes dans la définition de leurs besoins en matière d'entretien de la voirie communale, d'élaboration des cahiers des charges techniques

et des dossiers de consultations des entreprises, ainsi que pour le lancement des appels d'offres correspondants.

Afin de faciliter la gestion des marchés d'entretien des voiries communales, de permettre de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics, les communes de Guern, Le Sourn, Séglien et Silfiac ont décidé de créer un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des marchés publics, et d'établir une convention pour définir les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Le montant global des dépenses pour les 4 communes est estimé à 160 859.25€ HTC pour l'année 2016.

Vu l'article 8 du Code des marchés publics relatif aux groupements de commandes,

Considérant qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités de son fonctionnement;

Considérant la nécessité de désigner un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats,

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer la composition de la commission d'appel d'offres (C.A.O) du groupement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé des communes Guern, Le Sourn, Séglien & Silfiac et d'y adhérer
- d'approuver la désignation de la commune de Guern comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention de création du groupement de commandes jointe à la présente délibération,
- de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) (1 titulaire + 1 suppléant) représentant la commune de Séglien, élus parmi ses membres ayant voix délibérative

Sont désignés :

- Monsieur LERAY Jean-Michel, titulaire
- Monsieur GANIVET Laurent, Suppléant
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 6 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- de s'engager à exécuter avec l'entreprise retenue le marché dont la commune de Séglien est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre de ce marché et à les inscrire préalablement au budget ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec le candidat retenu.

### **Epicierie et commerce de proximité : état d'avancement du dossier**

Le groupe de travail doit étudier une proposition de dépôt de gaz à l'épicerie. Le stockage pourrait se faire dans l'ancien garage acquis par la commune. Il est désormais possible de passer des commandes de charcuterie, la livraison sous vide se fait chaque vendredi par le porc du Breuil. Autre projet à l'étude : un dépôt pour les colis et le pressing et l'acquisition

d'une licence 4 débit de boissons. Une rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet sera sollicitée afin d'échanger sur le dossier.

Les Domaines sont intervenus pour l'évaluation de l'immeuble retenu pour l'installation du commerce. L'estimatif a été transmis à l'EPF qui doit statuer sur le projet le 8 mars.

### **Restauration des registres d'état civil**

Le Maire informe le Conseil Municipal que 2 registres d'état civil ont été restaurés en 2015 (registre des naissances de 1893-1902 et 1913-1922) et qu'il y a lieu de poursuivre la restauration des registres de naissances de 1923-1932 et 1933-1942. Le Maire présente le devis de restauration de l'ensemble des registres établi par la Reliure du Limousin qui s'élève à 1 446.00€/HT. Le contenu des opérations figurant au devis sera soumis à l'avis de la Direction des Archives Départementales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, sous réserve de l'avis favorable des Archives Départementales, de restaurer les registres des naissances de 1923-1932 et 1933-1942 pour un montant de 1 446.00€/HT et sollicite une subvention du Département du Morbihan.

### **Délibérations**

#### **Avis sur le projet de SCOT du Pays de Pontivy**

Elaboré par le Pays de Pontivy, le projet de SCOT a été approuvé par le comité syndicat du Pays de Pontivy lors de la séance du 30/11/2015. Le SCOT vise à proposer un projet de développement pour le territoire à moyen et long terme. Il fixe les grandes orientations des politiques publiques en matière d'aménagement de l'espace, d'habitat, de transport, d'économie et de commerce, d'environnement, de paysages, de gestion de l'eau, de l'énergie...

Il imposera un lien de compatibilité avec les plans locaux de l'habitat et les documents d'urbanisme locaux. Le projet d'avenir du SCOT devra valoriser les diversités des territoires qui le composent. Sa mise en oeuvre nécessitera une volonté collective pour assurer la cohérence des projets.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de Schéma de Cohérence Territoriale, émet un avis favorable.

#### **Rapport de la CLECT : décision**

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV et V du Code général des impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes s'est réunie le 3 décembre 2015 pour procéder à l'évaluation des charges consécutives :

- Aux transferts du parc d'activités de la Belle Aurore à Réguinty et du musée de l'électricité à Saint-Aignan ;
- Aux charges d'investissement du Pôle Petite enfance de Pontivy, suite à la construction du nouvel équipement ;
- A la création de deux services communs : ADS et ATESAT.

Le rapport de la CLECT est joint à la présente délibération.

Le conseil communautaire de Pontivy Communauté, réuni le 15 décembre 2015, a approuvé par délibération n° 06CC15.12.15, l'évaluation des charges transférées proposées par le rapport de la CLECT du 3 décembre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-5 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal approuve l'évaluation des charges transférées telles que détaillée dans le rapport joint.

## **Nouveau dispositif du fonds de concours « logement social » à Pontivy Communauté**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme local de l'habitat (PLH) adopté le 24 novembre 2015, le conseil communautaire de Pontivy communauté, réuni le mardi 15 décembre, a décidé de modifier le fonds de concours "logement social". Le nouveau dispositif d'attribution de ce soutien financier est détaillé dans la délibération n°08CC15.12.15 jointe à la présente délibération.

Il est rappelé au conseil municipal que la mise en place ou la modification d'un tel dispositif est encadrée par les dispositions de l'article L5214-16-V du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des opérations éligibles à la création de logements sociaux et des aides à la rénovation du parc social existant approuve les modifications du fonds de concours "logement social".

### **Attribution de compensations**

Par délibération en date du 15 décembre 2015 le bureau communautaire a adopté le tableau des attributions de compensation définitives pour l'année 2015.

Conformément au Code général des collectivités locales, le Maire soumet le tableau des compensations au Conseil Municipal.

Pour la commune de Séglien le montant des compensations 2015 est de 13 658€.

Le Conseil Municipal approuve le tableau des attributions de compensations définitives 2015.

### **Facture diagnostic « amiante, parasite, exposition au plomb**

En 2015 le Conseil Municipal avait chargé le Maire d'utiliser son droit de préemption sur l'immeuble situé 3, rue Yves le Calvé. La Commune est devenue propriétaire du bien. Par courrier en date du 20 Janvier 2016 Maître Arens, notaire à Guémené nous informe qu'en 2014, Madame Lyons Jennifer s'était portée acquéreur de ce bien et avait engagé des dépenses en réalisant le diagnostic amiante, plomb...d'un montant de 719.64€/TTC et propose de lui rembourser la somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au remboursement de la somme de 719.64€ à Madame Lyons Jennifer.

### **Questions diverses**

#### **Mutuelle intercommunale** (Mme Le Morzadec Eliane)

L'objectif est d'obtenir des tarifs de couverture plus adaptés aux ressources des ménages fragilisés et de leur redonner, ainsi, du pouvoir d'achat. Les publics ciblés sont larges : travailleurs salariés ou assimilés, demandeurs d'emplois, salariés agricoles, travailleurs non-salariés, étudiants, retraités.....

La commune de Cléguérec envisage ainsi la mise en place d'une mutuelle santé solidaire avec les communes voisines de Saint-Aignan, Sainte-Brigitte et Séglien qui ont décidé de s'associer à la démarche.

Après débat, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la démarche collective entre la commune de Séglien et les communes de Saint-Aignan, Sainte-Brigitte et Cléguérec pour mener conjointement une consultation relative à la mise en place d'une mutuelle santé solidaire intercommunale pour ses habitants ;

- de désigner Cléguérec comme coordonnateur du projet,

- de valider le cahier des charges tel qu'annexé à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de Séglien à lancer l'appel à partenariat ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de Séglien ou son représentant à signer le cahier des charges avec le(s) mutuelle(s) sélectionnée(s) ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Entretien Professionnel d'évaluation** : le Comité Technique Départemental a émis un avis favorable lors de sa séance 14 janvier 2016 aux critères d'évaluation retenus par le Conseil Municipal.

**Hébergement demandeurs d'asile**

Les demandeurs d'asile, dont la 1ère demande d'asile a été rejetée, ne peuvent plus être hébergés par le CADA. Le temps de l'instruction de leur recours par la Cour nationale du droit d'asile, certaines familles se retrouvent sans solution d'hébergement. Confrontés à l'absence de réponse de la part de l'Etat les familles sans hébergement et les associations qui les accompagnent se tournent vers les Elus Locaux.

Un dispositif a pu être élaboré avec la Fondation Abbé Pierre moyennant le paiement du loyer et d'une partie des charges par les collectivités locales. Pontivy Communauté n'étant pas compétente en la matière, la commission "action sociale" a émis la proposition de solliciter les communes afin qu'elles participent au financement du dispositif envisagé (répartition de la somme de 5 000€) soit 74.33€ pour la commune de Séglien ce qui représente 0.10€/habitant.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité (12 voix pour 1 abstention) le dispositif proposé par la commission "action sociale" de Pontivy Communauté et décide de verser la somme de 74.33€.

**Adhésion BruDED**

Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à BRUDED (Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable) pour l'année 2016. Le montant de la cotisation s'élève à 181.50€ (0.25€/Habitant).

**Variscan Mines** : Suite à l'autorisation d'exploration accordée à la société Variscan une réunion publique aura lieu à Silfiac Jeudi 4 février à 20H00. Une réunion des élus est programmée lundi 8 février à 17H00 à Silfiac avec Philippe Noguès.

Un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal. Des formulaires sont mis à la disposition du public en mairie pour le recueil des avis sur les prélèvements sur propriété privée.

**Sorties vacances scolaires de Février** Mme Le Morzadec Caroline

Des animations sont proposées pour les 8 /11 ans : sortie au jardin du Silou à Cléguérec (créations artistiques dans et avec la nature : mandalas, mobiles, tressages, peindre avec les fleurs.....

Pour les 12/17 ans : visite du sous-marin Flore et Cité de la Voile à Lorient.